

MEYRIN A RÉVISÉ SON PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Le 15 décembre 2020, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité sa révision du Plan directeur communal (PDCoM). Il aura fallu, pour ce document essentiel au bon développement de la commune, 37 séances de commissions politiques et une consultation publique. Le processus a duré plus de trois ans.

Un PDCoM, c'est quoi ?

Un PDCoM est un document qui définit comment une commune oriente son développement territorial. Ce rapport, accompagné d'un plan de synthèse, traite de nombreux domaines importants: l'habitat, les activités, les espaces publics, la mobilité, la gestion des milieux naturels, l'environnement, l'énergie et le patrimoine. Il définit une vision sur 10 à 15 ans de l'évolution souhaitée de la commune, et des moyens nécessaires pour y parvenir. Il constitue aussi un lien entre les autorités cantonale et communale, une base commune de dialogue dans leurs décisions et préavis. A Meyrin, les mesures d'aménagement ambitieuses fixées dans le PDCoM portent sur l'ensemble des quartiers de la commune.

Des défis présents et à venir

Meyrin fait face à de nombreux défis, notamment parce que son territoire est attractif: il possède un environnement paysager – agricole et naturel – de grande qualité, mais pas seulement. Deux gares et deux lignes de tram le traversent et le desservent. Il est également proche de grandes institutions. Il possède aussi des équipements culturels et sportifs qui rayonnent au-delà de la commune, une zone d'activités très dynamique, des quartiers résidentiels conviviaux et un riche tissu associatif.

La préservation de ces atouts face à la pression du développement et à ses conséquences en termes de mobilité et d'environnement a été un des enjeux majeurs de la dernière révision en date du PDCoM. Comme l'ont été, en toile de fond, les défis plus globaux du changement climatique, de la transition écologique et du vieillissement de la population.

La santé au cœur des réflexions

La Commune a décidé de mettre la santé et le bien-être des habitants au cœur de cette révision. Dans la nouvelle mouture du PDCoM, on trouve ainsi de nombreuses mesures qui favorisent les espaces verts et de rencontres (réseau de parcs, places, promenades reliant les quartiers entre eux), les activités physiques (équipements et installations de sports, jeux et loisirs), ou la diminution du bruit et de la pollution (apaisement de la circulation et aménagements pour la mobilité douce). La préoccupation de la Commune pour la santé se manifeste aussi par la promotion d'une agriculture de proximité et le développement de l'agriculture urbaine, le renforcement de la nature en ville et de la biodiversité, et des mesures d'adaptation au changement climatique (atténuation des îlots de chaleur). De futures démarches participatives et culturelles sont aussi pensées pour renforcer la cohésion sociale.

Zone villas

Le PDCoM précise enfin, en cohérence avec le Plan directeur cantonal, une stratégie communale pour l'évolution de la zone villas.



© commune de Meyrin

Un processus aussi long que nécessaire...

La révision d'un PDCoM n'est pas une mince affaire. Pour cette mouture du plan meyrinois, un travail régulier avec la commission urbanisme et mobilité (aujourd'hui renommée développement urbain) a été nécessaire pour définir la vision et les priorités communales, ainsi que les mesures détaillées. La démarche a été ponctuée par 37 séances de commission, un atelier de travail avec les agriculteurs meyrinois, et des séances bilatérales avec les services cantonaux.

Mise à l'enquête

La séance d'information publique du 17 février 2020 avec plus de 250 personnes a marqué le début de la mise à l'enquête publique. Celle-ci a duré jusqu'au 28 avril 2020, avec une suspension du 16 mars au 26 avril en raison du semi-confinement. En tous, treize observations/oppositions ont été adressées à la Commune lors de l'enquête publique. Dix d'entre elles provenaient de riverains, et concernaient principalement la création de chemins piétonniers dans la zone villas par la création de servitudes. Trois associations (Mategnin, La Ruche, Association Transport et Environnement) ont quant à elles relevé des éléments positifs de la démarche PDCoM, mais également exprimé des préoccupations vis-à-vis de la mobilité et de nuisances liées à elle.

Impact du référendum sur Cointrin

Enfin, suite à la votation cantonale du 9 février 2020 sur le référendum contre les modifications de zone de Cointrin Est et Cointrin Ouest, le chapitre du PDCoM dédié à Cointrin a été repris. Il est prévu qu'un plan lié à la stratégie d'évolution de la zone 5 soit établi après la validation du PDCoM par le Conseil d'Etat, et fasse l'objet de la procédure usuelle pour lui être intégré (concertation, enquête technique, enquête publique, adoption).

Rafael Schütz, urbaniste communal

Piétons

Bien que relevant d'une législation distincte, le Plan directeur communal piéton (PDCP) a été établi de manière coordonnée au PDCoM. Cela fait sens: le piéton arpente l'ensemble du territoire, et ses conditions de déplacement relèvent autant de l'urbanisme que de la mobilité. Enfin, il n'est pas seulement marcheur, mais aussi vecteur d'urbanité.